

fonction de la participation du privé aux activités de recherche. L'effet est exactement le même.

Les futures institutions du Savoir

Ainsi, progressivement, les intérêts du capital se subordonnent toutes les sphères d'activités du système d'éducation. La prochaine et ultime étape de la privatisation, c'est la commer-

cialisation généralisée et déreglementée des activités d'enseignement dans un but d'accumulation de profits privés : ni plus ni moins que des entreprises privées de l'éducation à la grandeur du réseau. Cette

étape amènera avec elle de nouveaux enjeux qui atteindront encore plus près les étudiantes et les étudiants. Elle signifie vraisemblablement la fin de ce qu'il nous

reste de gratuité scolaire au cégep et l'augmentation générale des frais à l'université; l'endettement massif de ceux et celles qui n'ont pas les moyens d'assumer le coût réel de leur formation et leur confinement

à des formations qui n'offrent qu'un débouché étroit sur le marché du travail; la constitution, en parallèle, d'une formation élitiste inaccessible; la soustraction du système d'éducation à toute volonté politique,

à tout projet de société autre que le marché. L'un ou l'autre des futurs accords de libre-échange transformera cette perspective en réalité avant longtemps, leur s objectifs communs étant essentiellement d'étendre la sphère d'activité du marché et de l'investissement privé, notamment en éducation. L'Organisation Mondiale du Commerce y travaille et la Zone de Libre-Échange des Amériques menace d'y arriver encore plus tôt.

Que signifie, socialement, le processus de privatisation en éducation ?

La population québécoise se fait complètement déposséder de ses instruments d'autodétermination, aussi bien individuels que collectifs.

Le mouvement étudiant, témoin direct de ce vol qualifié, doit sonner l'alarme !

" L'Association de la Recherche Industrielle du Québec (association patronale) dénonce l'époque où la recherche, adéquatement subventionnée, pouvait se passer de l'industrie, de ses contrats et aussi de ses exigences, et se contentait de faire avancer les connaissances, de publier ses résultats et d'en obtenir la reconnaissance de la communauté scientifique internationale. "

Le Conseil Supérieur de l'Éducation, Les universités à l'heure du partenariat, CSE, mai 002, p. 32



La ZLÉA nous affectera dans notre quotidien, et bien que tous ces accords internationaux semblent abstraits et éloignés, il est essentiel de s'en préoccuper. La série Bas les masques! s'attarde à différents aspects de l'éducation qui seront affectés par la ZLÉA, directement ou indirectement.



L'ASSUJETTISSEMENT DE L'ÉDUCATION AUX LOIS DU MARCHÉ

L'histoire de l'ASSE, c'est l'histoire des luttes récentes contre l'assujettissement de l'éducation aux lois du marché. Ce thème, qu'on pourrait aussi appeler simplement la privatisation, identifie l'orientation générale que suit le système d'éducation québécois tel que nous le vivons au quotidien. Mais qu'est-ce, au juste, qu'une éducation privatisée ? C'est une éducation organisée d'abord pour des intérêts privés, et éventuellement aussi par des intérêts privés. La première caractéristique appelle largement la seconde, suivant l'adage selon lequel on n'est jamais mieux servi que par soi-même; toutefois, il faut garder en tête que gestion publique (ou plutôt étatique) et privatisation ne sont pas contradictoires. Bien au contraire, c'est l'État, grâce à sa position d'autorité centrale sur le système, qui se fait l'agent le plus actif et le plus significatif de la marche à la privatisation.

En amont du processus, comme à la racine de chacun des aspects de la privatisation, on trouve la question du financement; c'est d'ailleurs d'abord par là que l'État exerce son initiative et son ascendant.

Les politiques relatives au financement conditionnent les critères de gestion des établissements, qui déterminent à leur tour les pratiques et les politiques de chaque institution. Enfin, celles-ci définissent et réalisent les fonctions sociales du système d'éducation. Depuis une vingtaine d'années, le système d'éducation québécois s'aligne sur des fonctions de subordination totale à l'économie capitaliste.

" [...] les sociétés de valorisation visent essentiellement à commercialiser les résultats de recherche de l'université. En plus de " valoriser la propriété intellectuelle ", comme l'explique Valorisation-Recherche Québec sur son site Internet, elles doivent permettre d'assurer des retombées financières pour les établissements qui choisissent d'y investir. "

Marie-Andrée Chouinard, " Les universités se lancent en affaires ", Le Devoir, mercredi 20 février 2002, p. A1

Le nerf de la guerre...

La première mesure de financement vers une éducation privatisée est le sous-financement public. La construction du système d'éducation actuel s'est faite à la faveur d'un investissement massif de la part de l'État québécois à partir des années 60. Après

une première période de croissance spectaculaire du réseau - tout particulièrement dans les études post-secondaires - alimentée par l'expansion des fonds publics, les politiques budgétaires ont plutôt freiné le régime de cette croissance, pour y mettre un terme en ne couvrant même plus l'augmentation des coûts. Au milieu des années 90, dans la foulée de l'objectif "déficit zéro", la rigueur budgétaire entre dans une nouvelle phase avec une réduction nette et considérable des fonds alloués à l'éducation.

Cette évolution du financement impose aux administrations de revoir les principes de gestion des collèges et des universités. La question de la rentabilité se pose avec une acuité inédite. Il faut à la fois réduire les dépenses, en sacrifiant certains services, certains programmes, certains cours, etc., ou en augmentant la productivité des activités conservées, tout en cherchant de nouvelles sources de revenu. L'une d'elles sera la poche des étudiantes et des étudiants à qui l'on impose de nouveaux frais. Mais c'est surtout par du capital privé que

Ce feuillet a été produit conjointement par

Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante
1097 rue Saint-Alexandre, suite 404, Mtl. Qc, H2Z 1P8 (514) 390-0110

<http://www.asse-solidarite.qc.ca>

Fédération Canadienne des étudiants et des Étudiantes
section Québec

1242 rue Mackay suite 201, Mtl. Qc, H3G 2H4 (514) 931-2377

<http://www.education-action.net/>

Pour en savoir plus

- Les sites de l'ASSE et de la FCEE-Q

- Lutttes étudiantes :

<http://www.lutttes-etudiantes.com/>

- Ministère de l'Éducation du Québec :

<http://www.meq.gouv.qc.ca/>

Commission d'évaluation de

l'enseignement collégial :

<http://www.ceec.gouv.qc.ca/>

Conseil supérieur de l'éducation :

<http://www.cse.gouv.qc.ca/>

Notes

- 1 Roch Denis, Les défis de l'université au Québec, VLB Éditeur, Montréal, 2000, p. 24.
- 2 SPUQ, Analyses et discussions : Enjeux et défis de l'université au Québec, N. 3, Hiver 1992, p. 20 -26.
- 3 Augmentation des frais de scolarité universitaires de 350% en 1990 et multiplication de divers frais tous plus improbables les uns que les autres dans les collèges et les universités durant la décennie 90.
- 4 David Bernans, Con U Inc. p. 89.
- 5 Ibid., p. 90.

collèges et universités cherchent à financer leur fonctionnement. Bien entendu, cette contribution du secteur privé n'est ni désintéressée ni gratuite : elle suppose une condition, celle d'adopter les objectifs et les priorités du capital privé, de s'aligner sur ses intérêts et de s'intégrer à sa structure : le marché.

Les intérêts privés en question

Voilà la trame de fond sur laquelle progresse l'assujettissement de l'éducation aux lois du marché. Le processus se manifeste cependant sous de multiples visages. Par exemple, on vend au plus offrant l'espace public et les services auxiliaires sur les campus. La publicité envahit les murs, les multinationales s'approprient les micro-monopoles de l'alimentation que sont les cafétérias et les machines distributrices. Outre la dépendance relative des établissements envers ces bailleurs de fonds, cette privatisation des campus réduit aussi l'espace d'autonomie des étudiants et étudiantes à qui l'on interdit notamment d'exercer une concurrence par des activités coopératives et autogérées.

Mais les véritables intérêts de l'entreprise privée en éducation se situent ailleurs que dans la simple transformation des couloirs en artères commer-

ciales. Au-delà de cette privatisation périphérique, le marché dans son ensemble formule deux exigences fondamentales envers le système d'éducation, des exigences qui atteignent le cœur de sa mission. Il est d'une part tenu responsable de satisfaire aux besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre qualifiée. À ce titre, il doit offrir des formations très précises qui trouvent leur prolongement le plus directement possible sur le marché du travail, ce dernier agissant comme critère d'évaluation et de standardisation des programmes. D'autre part, le système d'éducation, et spécialement les cycles supérieurs de l'université, est appelé à alimenter la compétitivité de l'économie nationale au plan mondial par des innovations techno-scientifiques.

Ça implique que l'expansion des marchés et l'intérêt d'entreprise engagés dans des secteurs de pointe fixent les priorités de la recherche, dont les résultats doivent pouvoir transformer les procédés de production ou ouvrir de nouveaux secteurs à la commercialisation.

La structure performante du marché..

En état de détresse financière, les établissements non d'autre choix que d'être de plus en plus sensibles, voir complètement



soumis à ces exigences extérieures; leur équilibre budgétaire en dépend. En effet, c'est la condition de l'obtention du financement privé sous une foule de formes : par l'intermédiaire des fondations, des partenariats et des contrats en recherche et en formation, de la commercialisation des résultats de recherche, etc. À l'inverse, tout ce qui, dans la formation, ne contribue pas à alimenter le marché du travail et ses demandes précises, ou tout ce qui dans la recherche ne se traduit pas en gain de productivité ou en savoir commercialisable devient alors non rentable, non performant, puisqu'il ne permet pas d'obtenir davantage de financement public ou privé, et tend à être évacué. Les exemples ne manquent pas de ce virage vers le marché. On y inclut la multiplication des Attestations d'Étude Collégiale (formation professionnelle courte et très spécifique), l'élaboration de programmes universitaires en collaboration avec des entreprises, la création d'organismes chargés de faire le pont entre universités et entreprises privées ou de dépister les résultats de recherche commercialisables, la création de sociétés vouées à la commercialisation de ces résultats, l'ouverture de chaires de recherche parrainées par des entreprises, etc. Chemin faisant, le système d'éducation a adopté la structure d'un marché concurrentiel : pour obtenir des revenus, les établissements doivent adapter leur offre de services à la demande des entreprises privées.

Bien que les initiatives de ce

genre se soient accumulées depuis un certain temps déjà, elles ne se généralisent et ne se systématisent qu'à partir d'une nouvelle ère des politiques de financement. Car l'État n'a pas fini de jouer son rôle dans cette histoire, loin de là. Cette phase toute récente, c'est celle du financement conditionnel. Finie la privatisation à la pièce au gré des accords conclus avec telle ou telle autre entreprise; désormais, le ministère de l'Éducation se fait le porte-parole du capital dans son ensemble; il reprend à son compte les exigences de ce dernier et en fait la condition de son propre financement. Il s'agit d'une transformation radicale, car le financement public couvre toujours la part la plus importante du budget des collèges et des universités. Le principe du financement sous condition a été introduit par le plan Legault, du nom du ministre, c'est-à-dire les plans de réussite et de diplomation au cégep et les contrats de performance à l'université. On peut en quelque sorte les considérer comme des contrats par lesquels l'État "achète" aux établissements des résultats ou des performances ciblées, une façon de consolider la structure du marché en renforçant la capacité du système d'éducation à répondre à une demande extérieure en échange de financement, autrement dit sa capacité à se vendre à des intérêts privés. À cela il faut ajouter les nouveaux critères des organismes de subvention de la recherche universitaire (surtout sous juridiction fédérale). Intégrés à une politique nationale d'innovation, ils attribuent des fonds en

" Dans le milieu universitaire, les six Centres de Liaison et de Transfert visent " le rapprochement des entreprises, principalement des PME, et des chercheurs universitaires, la stimulation de la recherche sur des sujets d'intérêts pour les entreprises et le transfert des résultats vers celles-ci " .
Le Conseil Supérieur de l'Éducation, Les universités à l'heure du partenariat, CSE, mai 2002, p. 24

Image